



MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

Au Conseil général de l'Abergement

L'Abergement, le 22 mai 2023

Adoption du règlement communal des sépultures et du cimetière
Préavis municipal n° 03/2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but de mettre en place un règlement relatif au cimetière. Jusqu'à ce jour, aucun règlement communal n'avait été établi.

* * * * *

Motifs

Le devoir de la Municipalité est de faire en sorte que l'aménagement et l'entretien du cimetière ainsi que la partie administrative liée aux inhumations soient exécutés avec ordre et respect conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'annexe de ce nouveau règlement fait état des tarifs des inhumations.

Ce nouveau règlement et son annexe ont été soumis pour examen préalable au Service juridique de l'Office du Médecin cantonal, qui a délivré un préavis favorable comprenant quelques remarques et commentaires. En cas d'acceptation par le Conseil général, ce nouveau règlement et son annexe seront envoyés à la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale pour l'approbation finale.

* * * * *

Conclusions

En conclusion des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT

- vu le préavis municipal n° 03/2023 du 22 mai 2023 ;
- entendu le rapport de la commission permanente ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- d'adopter le règlement communal des sépultures et du cimetière,
- d'adopter les tarifs y relatifs,

tels que présentés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Bertrand Lebeurier



La Secrétaire

Delphine Humblet

Annexes : règlement communal des sépultures et du cimetière et tarifs

Municipal responsable : M. Christophe Pinard